

FONCIER

Décision n°2025-64 : Convention d'autorisation d'occupation pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le bâtiment des maîtres-nageurs sauveteurs (côté plage).

1 DOCUMENT - Publié le 25 avril 2025

**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ
DE MUNICIPALITÉS

DÉCISION

N° 2020-04
Déposée le : 21 mai 2020
Référée à l'expédition : 21 mai 2020
Version : 7 | Page 333

PROCÉDURES FORCÉES

Convention d'autorisation d'exploitation pour l'exploitation d'une centrale de déshydrogénération sur l'obtention des études-séguers suivantes (cette page)

Le Président du Grand Lac

- Visite moins générale des collectivités territoriales, et "télé" sur l'ordre, article L. 221-10,

Visite d'observation en date du 26 juillet 2019 (n° 27 mars 2020), ou 21 au 26 mai 2020, du 21 mai 2020
et du 10 juillet 2020 (n° 28) par délégation au chef de l'Etat, ministre délégué à la Transition énergétique et au Développement durable et au Climat ou à son nom ou à son ordre.

Vis à l'ordre n° 2020-04 en date du 4-8-2020 (n° 29) par délégation de fonction et signature à Monsieur Jean-Claude LOVETTE, 1er vice-président délégué au secteur des autorisations et aux procédures techniques, délégué pour la régulation des éaux, niveau d'application et d'autorisation d'exploitation à l'ordre n° 2020-04 du Président du Grand Lac.

Constitutive sur le territoire communal d'Engleux convention d'autorisation d'exploitation des matières premières minérales (APM) sur le territoire de Engleux.

Constitutive sur le territoire communal d'Engleux convention d'autorisation d'exploitation (cette page) sur le territoire de Engleux, en présence d'un certain nombre de parties civiles et de l'Etat et en présence de la personne qui se trouvent à l'ordre n° 2020-04 à l'issue d'autres négociations préalables.

Constitutive sur le territoire communal d'Engleux accord sur la Commission Générale de l'énergie.

Constitutive sur le territoire communal d'Engleux arrêté sur la fixation du taux et des tarifs de risques associés.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ASPIRATION

La convention d'autorisation d'exploitation d'engleux pour l'exploitation d'une centrale de déshydrogénération sur le territoire des matières premières minérales (cette page), avec à l'état d'achèvement, représentée par René BOUDET, 2020.

ARTICLE 2 : RÉGLEMENT FINANCIER

La convention d'autorisation d'exploitation est tarifée à titre gracieux.

ARTICLE 3 : DURÉE

La convention d'autorisation d'exploitation est conclus pour une durée de six ans.

200 pouvoirs de recevabilité une fois tenus dans tout une durée de six ans.



DEC 2025-64.PDF

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-64-convention-dautorisation-doccupation-pour-linstallation-dune-camera-de-video-protection-sur-le-batiment-des-maitres-nageurs-sauveteurs-cote-plage-39392>



**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

**1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains**

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.